

Maisons-Alfort, le 6 mars 2000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0032

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au risque lié à une teneur en résidus de méthamidophos dans des préparations à base de poivrons

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 4 février 2000 sur l'acceptabilité d'une teneur en résidus de méthamidophos de 0,1 mg/kg dans des préparations telles que mélange de légumes, ratatouille, poulet basquaise ou sauce, contenant des poivrons dans les proportions indiquées.

Compte tenu du calcul effectué (sur l'hypothèse d'une teneur maximale de 0,1 mg/kg de méthamidophos avancée par les organisations professionnelles), tenant compte à la fois de l'apport en fruits et légumes et en produits transformés, qui montre une exposition théorique maximale inférieure à la DJA, et des éléments toxicologiques relatifs aux insecticides organo-phosphorés, il peut être conclu qu'il n'y a pas de risques significatifs en santé publique pour des expositions inférieures à la DJA, et en conséquence, une réponse positive peut être donnée sur l'acceptabilité transitoire d'une teneur en résidus de méthamidophos de 0,1 mg/kg dans des préparations telles que mélange de légumes, ratatouille, poulet basquaise ou sauce, contenant des poivrons dans les proportions indiquées.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE